

**2018 DDCT 103** Subvention (200 000 euros) et 8 conventions avec 26 associations au titre de l'appel à projets « collèges pour l'égalité », sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre les discriminations et les inégalités femmes-hommes est inscrite en droit. La loi reconnaît vingt-cinq critères de discrimination : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les opinions philosophiques, la croyance ou appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée, les activités syndicales, l'état de grossesse, le lieu de résidence, la perte d'autonomie et la discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire.

L'éducation à l'égalité apparaît dès 1989 dans les textes du Ministère de l'Éducation nationale. La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale réaffirme que les collectivités territoriales ont une responsabilité et un rôle majeurs à jouer pour favoriser une société plus égalitaire. La Ville de Paris a fait le choix d'y adhérer en 2007.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pose le cadre général de mise en œuvre pour l'État et les collectivités territoriales de l'action publique en faveur de l'égalité femmes-hommes selon une approche intégrée. La Maire de Paris a réaffirmé l'engagement de la collectivité parisienne dans sa communication au Conseil de Paris de mars 2015 sur l'égalité femmes-hommes.

Cependant, force est de constater qu'un fossé demeure entre les textes et la réalité. Les discriminations continuent d'exister en France dans de nombreux domaines tels que l'emploi et l'accès aux biens et services, et les inégalités femmes-hommes perdurent. Aussi, pour prévenir les inégalités de demain, et construire une véritable culture de l'égalité, la Ville de Paris fait le choix de soutenir des actions de sensibilisation auprès des collégien.ne.s, visant à promouvoir une éducation égalitaire et à l'égalité, en luttant contre les discriminations et stéréotypes sexistes.

#### Actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons

L'Association Comédie des Ondes est une compagnie professionnelle de théâtre dédiée au spectacle vivant de culture scientifique. L'objectif du projet proposé est de susciter le questionnement des jeunes sur les stéréotypes de genre dans les choix d'orientation et les inégalités professionnelles et de lever l'autocensure. L'action se déroule en 4 temps dans chaque établissement : réunion avec les équipes pédagogiques de chaque établissement pour transmettre tous les outils pédagogiques et affiner le projet (nombre de classes et niveaux, objectifs pédagogiques, intervenant.e.s) ; représentation de la pièce "Les Femmes de Génie sont rares ?" puis débat avec les élèves, animé par l'équipe artistique (2h) ;

interventions dans chacune des classes (1h minimum par intervention), animées par Anne Rougée, auteure, comédienne et scientifique, et par une personne ayant fait un choix de métier en dehors des stéréotypes ou une personne bénévole d'une association agissant pour l'égalité femmes-hommes. La restitution finale tient compte de la production éventuelle des élèves ; évaluation avec l'équipe pédagogique. Il est proposé une subvention d'un montant de 3 000 €.

L'Association Je, Tu, Il a pour objet la conception de programmes de prévention et de formation, des interventions de sensibilisation en milieu scolaire, et des actions de formation d'adultes. L'objectif du projet est de mettre en place des espaces d'échanges et de socialisation mixtes pour travailler les représentations culturelles associées au masculin et au féminin pouvant être sources de discriminations, de domination, d'exclusion, à l'adolescence. Il est prévu une réunion préparatoire pour le déroulement du projet avec l'équipe éducative et médico-sociale du collège permettant de présenter l'action (contenu et dispositif) et de préciser les modalités spécifiques à mettre en œuvre au regard du constat et des objectifs. Il y a la mise en place d'espaces d'échanges de 2 heures, animés par un intervenant de l'association et en présence de l'enseignant référent, s'appuyant sur le programme «Cet Autre que Moi», sur le temps scolaire. Une évaluation de l'action par les jeunes, qu'ils remplissent sous la direction de l'enseignant référent quinze jours après la dernière intervention et une réunion bilan avec l'équipe clôturent le parcours, permettant d'en mesurer la pertinence, les effets et les conditions de sa reconduction. Il est proposé une subvention d'un montant de 30 000 €.

L'association Dans Le Genre Égales a pour objet d'organiser des actions de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes et autres thèmes citoyens. Les objectifs du projet sont de développer le respect dans les relations filles-garçons en améliorant l'estime de soi et le mieux vivre ensemble, interroger les préjugés et stéréotypes sexistes et homophobes, former l'esprit critique des jeunes, prévenir les violences sexistes. Dans cette perspective, l'association met en place un atelier consacré à la lutte contre le cybersexisme. Il répondra aux objectifs suivants : amener les jeunes à repérer et nommer les formes de violences sexistes et sexuelles dans le cyberspace, à partir de la diffusion d'un court métrage et de différentes situations en images ; susciter une prise de conscience des conséquences pour les victimes et les auteurs ; enfin, donner des pistes aux jeunes pour agir et réagir face aux situations de cyberviolences en leur proposant des outils pratiques et adaptés à leur utilisation. Il est proposé une subvention d'un montant de 10 000 €.

L'association Entrées de jeu a pour objet la promotion du théâtre comme moyen d'éducation, de formation, d'expression et de médiation, sous des formes variées selon les contextes (stages, ateliers, débats théâtraux, petites formes, spectacles). Les objectifs du projet sont de sensibiliser les collégien.ne.s à la notion d'égalité fille-garçon et à la lutte contre les discriminations, questionner la norme et amorcer une déconstruction des stéréotypes. L'association propose un débat théâtral spécifiquement consacré à la prévention du cybersexisme : « Ondes de choc » créé en 2017 en collaboration avec le centre Hubertine Auclert. Composé de quatre parties, il permet d'aborder plusieurs notions, dont le harcèlement sexuel, l'homophobie, l'exclusion sexiste, la coercition sexuelle, le *revenge porn*. Il est proposé une subvention d'un montant de 15 000 €.

L'association Le mouvement du nid souhaite travailler à prévenir l'achat d'actes sexuels, dans le cadre des objectifs de la loi du 13 avril 2016. Dans cette perspective, l'association propose des actions de sensibilisation et de prévention en milieu scolaire afin de sensibiliser au fonctionnement du système prostitutionnel et aux risques prostitutionnels mais aussi de faire changer les regards des collégien.ne.s sur cette thématique, et ainsi de lutter contre les violences sexuelles, les conduites sexistes et l'achat d'actes sexuels. Il est proposé une subvention d'un montant de 15 000 €.

L'association Femmes solidaires est un mouvement féministe qui défend les valeurs de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes. Qu'il s'agisse de droit et d'accès à l'emploi, de l'égalité des femmes et des hommes au travail, de la parité ou de la lutte contre les violences faites aux femmes, Femmes solidaires s'engage pour faire reculer toute forme de discriminations. Elle est reconnue mouvement d'éducation populaire, bénéficie du statut consultatif spécial aux Nations Unies et est affiliée au Comité Inter Africain contre les mutilations sexuelles féminines. Avec un réseau de 190 associations locales sur

toute la France, l'association anime des permanences d'accueil et d'écoute pour conseiller, orienter, accompagner toutes les femmes dans leurs démarches. Femmes solidaires engage de nombreuses campagnes internationales sur la situation des femmes dans le monde et des projets de solidarité réciproque sont menés. Le projet auprès des collégien.ne.s s'inscrit dans l'objectif de mettre un terme au continuum des violences, en s'appuyant sur les supports pédagogiques créés par l'association afin de développer une éducation non-sexiste et non violente pour lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejet. L'association travaille spécifiquement autour de la lutte contre le cybersexisme, en s'appuyant sur des exemples, notamment ceux des médias les plus appréciés des élèves (jeux vidéos, films, etc.) et la pratique des élèves sur les réseaux sociaux. Elle met l'accent sur la réalité des violences sexistes dans l'espace numérique. Enfin, elle transmet des outils de lutte contre le cybersexisme. Il est proposé une subvention d'un montant de 10 000 €.

L'association Compagnie Confidences a pour objectif de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, de sensibiliser aux violences faites aux femmes et de prévenir et lutter contre l'homophobie, le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Dans cette perspective, elle propose des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, par le biais d'un atelier théâtre bilingue (français-espagnol) pour 1 classe par collège à partir de scènes sur les discriminations (sexisme, racisme, antisémitisme). Le travail aboutit à une représentation par les élèves en mai ou juin. Il est proposé une subvention d'un montant de 6 000 €.

L'association Empow'her œuvre pour l'autonomisation des femmes entrepreneures dans le monde, par la mise en place de programmes de formation destinés aux femmes, aux partenaires locaux. Elle organise des événements de sensibilisation auprès de la jeunesse autour des problématiques, des conséquences et des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Empow'Her a développé un programme de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes pour des jeunes, par des jeunes. Chaque année, des jeunes âgé.e.s de 18 à 30 ans (30 au total en 2017) s'engagent bénévolement pendant 12 mois (à partir de février) pour devenir ambassadeur.ice du programme et sensibiliser d'autres jeunes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes. Ils/elles bénéficient alors d'un parcours de formations et d'ateliers d'une durée de 36 heures au total avant d'intervenir directement auprès de collégien.ne.s. Les interventions sont généralement composées d'un module de 2 séances de 2 heures s'articulant autour de débats et d'activités pour apprendre aux élèves à identifier et à se défaire des stéréotypes sexistes. Les interventions se font en binôme. Le contenu des séances est adapté aux besoins de l'établissement et préparé en amont avec l'équipe pédagogique. Il est proposé une subvention d'un montant de 6 000 €.

L'association Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) est partenaire des acteurs locaux et nationaux dans les champs de l'accueil et de l'accompagnement des personnes issues des immigrations, de la lutte contre les discriminations et les violences, en faveur de l'égalité et de la citoyenneté. Les objectifs du projet sont de sensibiliser les jeunes à l'égalité filles-garçons pour leur faire prendre conscience des stéréotypes et des préjugés et favoriser la culture de l'égalité et du respect entre eux et les adultes; sensibiliser sur les discriminations liées à l'origine et au sexe afin de prévenir et de lutter contre ces phénomènes, favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs et actrices de l'égalité par la mise en place d'un atelier créatif, associer l'équipe pédagogique au projet pour un accompagnement réussi. Le projet mené par l'ADRIC prévoit plusieurs étapes de réalisation, sur site et sur le temps scolaire : une réunion de travail avec les membres de l'équipe pédagogique et éducative du collège ; des actions de sensibilisation pour les jeunes, à raison de 2 séances par classe, de 2h chacune, sur les relations filles-garçons, les discriminations liées à l'origine et au sexe, un atelier de création d'affiche. Il est proposé une subvention d'un montant de 11 000 €.

L'association Osez le féminisme a pour objet la diffusion des idées féministes dans la société, notamment via un journal militant diffusé sur internet et par abonnement. L'association souhaite renforcer ses actions à destination du jeune public grâce à 10 modules qui permettent d'éduquer à l'égalité filles-garçons et de prévenir les discriminations sexistes et les violences sexuelles. Dans cette perspective, elle a élaboré 10 ateliers destinés aux jeunes qui abordent plusieurs questions autour du féminisme : construction sociale du genre, le cybersexisme, l'héritage des femmes, le matrimoine, la politique, le pouvoir et le droit de

vote des femmes, les représentations des femmes, l'éducation à la sexualité, le sexisme au quotidien, l'organisation des familles, la pratique sportive des femmes. Il est proposé une subvention d'un montant de 11 000 €.

L'association Place des Clichés a pour objet de sensibiliser les jeunes à la lutte contre les stéréotypes sexistes, qu'ils/elles rencontrent dans leur environnement quotidien. Dans cette perspective, l'association propose l'organisation d'ateliers de décryptage. Lors de chaque atelier, une thématique spécifique est abordée, sur laquelle les étudiant.e.s sont amenés à réagir, mais surtout à réfléchir. L'idée est de faire naître des interrogations et une pensée critique. Il est proposé une subvention d'un montant de 500 €.

L'association Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) propose un projet dont l'objectif est de lutter contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes en informant sur les droits existants, en présentant le rôle de la loi et son champs d'application. Au travers d'une action-jeu, il s'agit de permettre à un groupe d'adolescent.e.s de s'interroger sur les rapports entre les garçons et les filles. L'intervention se compose de 2 modules, l'un s'articulant autour d'un jeu de plateau, l'autre autour de l'intervention d'un spécialiste qui vient répondre aux interrogations suscitées par le jeu. L'intervention permet d'affiner les connaissances acquises au cours du jeu précédent et de compléter les échanges par le biais de méthodes participatives. Une plaquette informative, contenant des repères législatifs, historiques et documentaires est remise à l'issue des deux interventions. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

#### Projets de lutte contre les discriminations

L'association Dire, faire contre le racisme (DFCR) a pour but de lutter contre le racisme en étudiant, produisant, réalisant et diffusant des projets culturels, notamment des films documentaires et des courts métrages de fiction. L'objectif du projet est de lutter contre les discriminations, en particulier contre le racisme et le sexisme. L'association propose des interventions de 2 heures, animées par deux intervenant.e.s, dont le but est d'échanger avec les élèves en se servant de films, d'images et de textes écrits. Il s'agit d'une sensibilisation au racisme et aux discriminations dans la vie quotidienne avec la série de films "Pas d'Histoires", produite par l'association. Les thèmes abordés sont les préjugés liés aux différences (couleur de peau, handicap, différences sociales, ethniques, relations garçons-filles, etc.). Dans un second temps, à partir de phrases ou de photographies sur les discriminations, chaque élève écrit un texte court, seul ou en groupe, puis le déclame au tableau devant toute la classe. Ce texte peut aussi être joué en saynètes. Il est proposé une subvention d'un montant de 4 500 €.

L'association Fédération Parisienne du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) a pour objet de lutter contre le racisme, contre toutes les discriminations, restrictions ou préférences, injures, diffamations, provocations à la haine, ou aux violences à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance à une prétendue "race", une ethnie, etc. L'objectif du projet est de faire réfléchir les élèves de 4e ou de 3e des collèges de l'Est parisien à la déconstruction des stéréotypes et de les sensibiliser aux discriminations liées au racisme, au sexisme, à l'homophobie et à l'handiphobie. Divers outils audiovisuels sont utilisés. Il est proposé une subvention d'un montant de 7 000 €.

L'association La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a pour objet la défense des principes énoncés par les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789, 1793, la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et ses protocoles additionnels. Elle lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations. Elle concourt au fonctionnement de la démocratie et agit en faveur de la laïcité. Les objectifs du projet sont d'amener les élèves à prendre conscience des stéréotypes et des préjugés, d'informer sur les droits existants et présenter le rôle de la loi et son champ d'application en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes-hommes, de créer un espace de parole où les jeunes se sentent autorisés à s'exprimer sur toutes ces questions et amorcer une prise de conscience. Enfin, d'explorer les moyens de lutte contre les préjugés et rendre les jeunes acteur.rice.s. Il est proposé une subvention d'un montant de 7 000 €.

L'association SOS homophobie – lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie, lutte à l'échelle nationale contre les violences et discriminations en raison de l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de l'identité de genre. Essentiellement composée de bénévoles, SOS homophobie est ouverte à toutes et tous, partout en France par le biais de ses délégations régionales. Les missions de l'association s'orientent autour de trois pôles : le soutien aux victimes et leur accompagnement, la prévention d'actes homophobes et transphobes, enfin le militantisme pour l'égalité des droits. SOS homophobie, disposant d'un agrément national du ministère de l'Éducation nationale au titre des associations complémentaires de l'enseignement public, propose des interventions en milieu scolaire pour lutter contre l'homophobie. Ces interventions ont pour but de déconstruire certains mécanismes discriminatoires et de sensibiliser les élèves, de leur permettre de s'exprimer librement, entre eux, en les invitant à s'interroger sur la thématique de l'homophobie. Elles ont une durée de 2h et sont dispensées par un binôme d'intervenant.e.s formés et expérimentés. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

L'association Ya Fouei a pour objet de favoriser des actions artistiques et pédagogiques, socialisantes et porteuses de sens au quotidien. Les objectifs du projet proposé sont de définir la discrimination sur le plan légal, d'accompagner les jeunes dans la construction de leur citoyenneté, en leur permettant d'être acteurs de la vie de leur établissement et d'y amener une réflexion et un questionnement dans les activités quotidiennes. L'intérêt pédagogique de ce projet est multiple puisqu'il va à la fois toucher à la connaissance plus précise du phénomène et sa nécessaire déconstruction mais aussi concerner les notions d'*empowerment* qui vont permettre à tous les élèves participant.e.s de jouer leur rôle à la fois individuel et collectif dans ces processus de déconstruction. Les modalités de l'action passent par plusieurs phases : d'abord une action de sensibilisation et d'information des élèves sur la réalité des discriminations à travers plusieurs séquences dynamiques (films et expositions) ; ensuite, un temps propice à la prise de position de manière incarnée en les faisant participer à plusieurs jeux qui les invitent à agir ; enfin, une troisième phase est consacrée à la réalisation de courts témoignages vidéo et/ou d'expositions qui sont diffusés ensuite à tou.te.s les élèves de l'établissement. Il est proposé une subvention d'un montant de 10 000 €.

L'association EthnoArt mène des actions de valorisation de la diversité sociale et culturelle en diffusant les savoirs et méthodes de l'ethnologie et en s'appuyant sur des disciplines artistiques. Les objectifs du projet sont d'interroger et déconstruire les stéréotypes sociaux et culturels par la découverte de l'anthropologie, lutter contre le racisme et les discriminations, interroger et déconstruire les stéréotypes sexistes, lutter contre le racisme et l'homophobie. Il comprend deux actions de sensibilisation à destination des collégien.ne.s, basées sur la lutte contre le racisme et la déconstruction des stéréotypes sexistes. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

L'association Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, envisage d'accompagner les élèves, pour qu'ils mettent en œuvre une stratégie globale de lutte contre les discriminations et le harcèlement au sein de leur établissement. En décryptant les mécanismes psycho-sociaux des discriminations, les élèves engagent une réflexion sur les violences. Une enquête sur le climat scolaire de l'établissement, menée par une enseignante-chercheuse, sert de base pour engager les élèves dans la création d'un dispositif d'action pérenne de lutte contre les discriminations et le harcèlement. L'intervention se décompose en quatre temps : une intervention de 2 h pour déconstruire les mécanismes psycho-sociaux des discriminations qui mènent à la violence ; une séance de prévention de 2 h sur le harcèlement et sensibilisation au rôle du témoin d'une scène de violence ; la mise en œuvre d'une enquête proposée aux élèves et aux équipes éducatives (entretiens) ; enfin, la restitution des résultats de l'enquête qui servent de base de réflexion aux équipes et aux jeunes pour imaginer un dispositif d'action pérenne de lutte contre les violences, que les élèves mettront en place avec les intervenant.e.s de l'association. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

L'association SOS Casamance est une association humanitaire et sociale, qui intervient dans le domaine de la solidarité internationale et dans le soutien scolaire en faveur des jeunes en difficulté scolaire. L'objectif du projet proposé est de faire prendre conscience aux jeunes collégien.ne.s, de l'existence des

différences, et comment l'appréhension de ces différences peut conduire aux discriminations. L'action se déroule dans les collèges du 18<sup>e</sup> arrondissement et se décline en plusieurs temps : un atelier sur la définition juridique de la discrimination et les notions voisines, proposé sous la forme interactive avec des mises en situation à partir des différents critères de discrimination ; un atelier d'écriture sur la discrimination et les notions voisines, qui aboutit à la conception et à la production d'affiches exclusivement sur les discriminations qui font l'objet d'une grande exposition au niveau des collèges à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ; une séquence de théâtre forum qui constitue un moment de partage de la parole entre collégien.ne.s, et de réflexion sur les situations de discriminations. Un atelier de « discrimination en images », dont l'objectif est de renforcer la prise de conscience des stéréotypes et des préjugés. Il est proposé une subvention d'un montant de 4 000 €.

L'association Les Fripons a pour activité principale de promouvoir la diversité et le dialogue social, en sensibilisant notamment aux méthodes innovantes de partage du savoir et aux questions de société par la création numérique, audiovisuelle et artistique. Le projet proposé a pour objectif de sensibiliser les élèves à la lutte contre les discriminations et à l'égalité filles-garçons via la réalisation d'émissions radiophoniques sur le sujet. Depuis 2016, l'association anime un atelier radio (temps hors scolaire) et y a établi des partenariats forts avec les élèves, et l'équipe pédagogique. Après une première année expérimentale pour tester le dispositif auprès d'élèves volontaires, l'association souhaite le prolonger et l'élargir. L'utilisation du numérique est un moyen pour sensibiliser les élèves au monde qui les entoure, les amener à se questionner, à débattre sur des sujets divers et variés, déconstruire les stéréotypes et lutter contre les préjugés. Il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.

L'Association Eveil a pour objet d'éveiller les jeunes à leur rôle de citoyens en les informant notamment sur leur environnement institutionnel, économique, technologique, écologique, et sur les grands problèmes du monde contemporain. Les objectifs du projet sont de sensibiliser les collégien.ne.s à la lutte contre les discriminations et à l'égalité filles-garçons ; informer sur le cadre juridique et favoriser un dialogue ouvert sur ces thématiques. Ce programme de lutte contre les discriminations et de sensibilisation à l'égalité filles-garçons se présente sous forme d'interventions (1h30 à 2h) pendant le temps scolaire, qui s'intègrent dans la progression pédagogique du cours ou dans le cadre d'un projet d'établissement. A l'issue, ÉVEIL organise également un concours qui récompense les slogans réalisés par les collégien.ne.s. Il est proposé une subvention d'un montant de 8 000 €.

L'association La Sierra prod a pour objet le développement, la production, l'exploitation et la diffusion de tout projet artistique et social en lien avec la vie et la culture populaire. En 2016, l'équipe éducative du collège Berlioz (18<sup>e</sup>) a sollicité La Sierra Prod pour mettre en place un Club Reporters. Dans ce cadre, un groupe de collégien.ne.s a choisi de réaliser un court-métrage sur le harcèlement, qui a eu des répercussions au sein du collège, parfois douloureuses, toujours salutaires. Ces collégien.ne.s souhaitent donner une suite à leur film. Avec leur CPE et des intervenant.e.s de La Sierra Prod, ils ont imaginé ce projet multimédia : réaliser une BD en s'appuyant sur une enquête journalistique menée au sein du collège qui a pour thème « C'est quoi l'égalité filles-garçons, ou comment déconstruire les préjugés ». Ce projet est proposé à 25 collégien.ne.s de niveau 5e - 4e mélangeant des élèves d'enseignement général et d'une classe SEGPA. Il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.

L'association Star (Science Technologie Art Recherche), a pour objectif de développer et favoriser des logiques de créativité collective dans les domaines culturels, artistiques et sociaux. L'association se veut un espace de prospection et de réflexion de fond, de production et de diffusion de pratiques significatives des changements sociaux et culturels de notre époque, dans une démarche transversale et pluridisciplinaire. L'objectif du projet est d'aborder par palier les stéréotypes et les préjugés pour arriver aux discriminations en expliquant la loi, les 25 critères existants et les champs d'application (accès à l'emploi, au logement, aux biens et services - publics et privés -, aux soins, à l'éducation, à la formation). Tout le long du processus, différents aspects liés à l'égalité filles-garçons sont abordés : stéréotypes et préjugés sexistes, acquis des droits des femmes, cas de discriminations. L'association utilise un kit

pédagogique composé de plusieurs vidéos courtes, qui facilitent la compréhension, les échanges, les réactions et les prises de paroles. Il est proposé une subvention d'un montant de 7 000 €.

L'association Relais 59 est agréée « centre social » par la CAF de Paris. Elle a pour objet d'œuvrer pour l'accès aux droits et la participation des habitant.e.s au projet social de la structure. Au niveau de son action à destination des collégien.ne.s, elle souhaite les amener à prendre conscience des stéréotypes véhiculés dans leur langage, pour mieux les amener à les déconstruire. Un travail d'expression est mené sur les représentations, les préjugés, les témoignages. Des supports sont conçus et utilisés pour favoriser l'expression. Un travail d'analyse permet de comprendre les origines et l'impact des propos discriminants, racistes, sexistes sur les victimes et les auteurs, une réflexion sur les postures alternatives est engagée à partir de la méthodologie du théâtre forum. Des interventions redonnent le cadre de la loi. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

L'association Culture Loisirs Animation Jeu Education (CLAJE) assure la gestion de plusieurs centres d'animation parisiens. L'objectif du projet proposé est d'informer un public de collégien.ne.s sur l'orientation scolaire et lutter contre les discriminations. Il s'inscrit dans la continuité des actions du CLAJE, et de ses partenaires, relatives au Contrat Jeunesse d'Arrondissement. Il combine un savoir-faire reconnu par les équipes pédagogiques des collèges en terme d'informations transmises sous forme d'ateliers-débat-spectacles proactifs en rapport avec l'orientation scolaire et la sensibilisation aux discriminations liées à des perceptions, représentations, préjugés erronés. Les thématiques abordées sont celles de la recherche de stage, de l'orientation scolaire, de l'après stage, de l'égalité filles-garçons avec des outils pédagogiques validés par la Ville de Paris comme par exemple le photo-langage. Les collèges mobilisés (Guy Flavien, Jules Verne, Georges Courteline) sont situés dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il est proposé une subvention d'un montant de 8 000 €.

Afin d'appuyer l'action municipale en faveur de la lutte contre les discriminations et l'éducation à l'égalité filles-garçons, je vous propose d'attribuer pour l'année 2018 une subvention d'un montant total de 200 000 euros aux 26 associations présentées ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2018 DDCT 103** : Subventions (200 000 euros) et 8 conventions avec 26 associations, au titre de l'appel à projets « Collèges pour l'égalité », sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.

Le Conseil de Paris  
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 26 associations,

Sur le rapport présenté par Mme Hélène Bidard, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association **Comédie des Ondes** (N° 82521), pour son projet intitulé « *Scène pour l'égalité, auprès des collèves parisiens* » (2018\_08463).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 € est attribuée à l'association **Je, Tu, Il** (N° 20603), pour son projet intitulé « *Éducation à la responsabilité sexuelle et affective – prévention des violences sexistes sous toutes ses formes* » (2018\_08515). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association **Dans le Genre Égales** (N° 20928) pour son projet intitulé « *Ateliers contre le cybersexisme et le cyberharcèlement auprès des collégien.nes parisien.nes* » (2018\_08499).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association **Entrée de jeu** (N° 57802) pour son projet intitulé « *Débats théâtraux prévention discriminations, cybersexisme ou les relations filles-garçons* » (2018\_08346).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée à l'association **Le mouvement du nid – délégation de Paris** (N° 165802) pour son projet intitulé « *Éducation à l'égalité filles-garçons & prévention des risques prostitutionnels* » (2018\_08395).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association **Femmes solidaires** (N° 20680) pour son projet intitulé « *Appel à manifestations d'intérêt de la ville de Paris « Collèves pour l'égalité »* » (2018\_08367). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association **Compagnie Confidences** (N° 19841) pour son projet intitulé « *Collèves pour l'égalité* » (2018\_08422).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à l'association **Empow'her** (N°184430) pour son projet intitulé « *Actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes auprès des collégien.nes parisien.nes* » (2018\_08410).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 11 000 € est attribuée à l'association **Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté** (ADRIC) (N°19513) pour son projet intitulé « *Collège pour l'égalité – sensibiliser les jeunes collégien.nes de Paris à l'égalité filles-garçons* » (2018\_08409).

Article 10 : Une subvention de 11 000 € est attribuée à l'association **Osez le féminisme** (N° 28261) pour son projet intitulé « *Sensibiliser à l'égalité filles-garçons en 10 questions* » (2018\_08457).

Article 11 : Une subvention de 500 € est attribuée à l'association **Place des Clichés** (N° 191334) pour son projet intitulé « *Lutter contre les stéréotypes sexistes* » (2018\_08514).

Article 12 : Une subvention d'un montant de 4 500 € est attribuée à l'association **Dire, faire contre le racisme** (DFCR) (N° 97841) pour son projet intitulé « *COLLEGE 18* » (2018\_08505).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association **Fédération Parisienne du Mouvement contre le racisme et pour l'Amitié entre les Peuples** (MRAP) (N° 20684) pour son projet intitulé « *Collèges pour l'égalité 2018-2019* » (2018\_08471).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association **la Ligue des droits de l'Homme** (N°44205) pour son projet intitulé « *COLLEGE 18* » (2018\_08485). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 15 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association **SOS Homophobie – Lutte contre la lesbophobie, la gayphobie et la biphobie et la transphobie** (N°18357) pour son projet intitulé « *Collèges pour l'égalité* » (2018\_08513).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association **Ya Fouei** (N°184673) pour son projet intitulé « *Appel à projet « Collèges pour l'égalité » 2018-2019* » (2018\_08496).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association **Ethnoart** (N°19749) pour son projet intitulé « *L'ethnologie au collège pour mieux comprendre et lutter contre toutes les formes de discriminations* » (2018\_08436). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 18: Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association **la Ligue de l'enseignement** (N°17156) pour son projet intitulé « *les Veilleurs (2<sup>ème</sup> année)* » (2018\_08500). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association **SOS Casamance** (N°11270) pour son projet intitulé « *Mobiliser les collégien.nes autour des Ateliers de lutte contre les discriminations* » (2018\_08504).

Article 20 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association **Les Fripons** (N°186551) pour son projet intitulé « *Le pôle multimédia au collège : l'outil numérique au service de l'expression et de la citoyenneté* » (2018\_08511).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'association **Eveil** (N°148521) pour son projet intitulé « *Appel à projet collèges pour l'égalité* » (2018\_08510).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association **La Sierra Prod** (N°8462) pour son projet intitulé « *Atelier BD et documentaire sonore « L'égalité filles-garçons ou comment déconstruire les préjugés »* » (2018\_08427). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle correspondant au projet subventionné.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association **Star (Science Technologie Art Recherche)** (N°12185) pour son projet intitulé « *Ateliers/projections : stimuler la réflexion sur les discriminations & l'égalité filles-garçons* » (2018\_08482).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association **Relais 59** (N°18896) pour son projet intitulé « *Égalité filles-garçons le langage comme vecteur de discriminations* » (2018\_08425). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 25 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à l'association **Culture Loisirs Animation Jeu Éducation – CLAJE** (N°16103) pour son projet intitulé « *collège pour l'égalité sensibilisation en milieu scolaire* » (2018\_08394). Madame la Maire est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs correspondant au projet subventionné.

Article 26 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association **Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC)** (N°14145) pour son projet intitulé « *collège pour l'égalité* » (2018\_08461).

Article 27 : La dépense correspondante, s'élevant à 200 000 €, subvention de fonctionnement de la Ville de Paris, est imputée pour 122 500 € au chapitre 65, rubrique 020 – destination 3410001 « Subventions au titre de l'égalité Femmes – Hommes » et pour 77 500 € au chapitre 65 - rubrique 020 – destination 3410002 « Subventions aux associations au titre des Droits humains et de la lutte contre les discriminations », exercice 2018 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.